

TABLE RONDE ET CONCLUSIONS

La place des périodes révolutionnaires dans la conquête des droits et dans l'insertion des femmes dans la vie politique locale

L'exemple provençal qui a servi de cadre à cette journée d'études doit d'abord être comparé à la situation dans d'autres régions de façon à apprécier dans quelle mesure les conclusions que l'on peut en tirer sont spécifiques à la Provence ou révélatrices d'attitudes politiques générales. Cette comparaison est permise grâce à l'intervention de Christine Peyrard sur la place des femmes de l'Ouest dans le mouvement associatif révolutionnaire et celle de Dominique Godineau dont les travaux sur les militantes révolutionnaires parisiennes ont ouvert la voie aux recherches actuelles.

Dans le cadre de la table ronde sur la place des périodes révolutionnaires dans la conquête des droits et dans l'insertion des femmes dans la vie politique locale, Michel Vovelle a pu dégager des éléments de conclusion sur les attitudes politiques des femmes aux XVIII^e et XIX^e siècles.

INTERVENTION DE CHRISTINE PEYRARD

De la naissance de la République jusqu'à ses années triomphantes, le symbole de l'exceptionnalité française est féminin : c'est l'allégorie de la Liberté au bonnet phrygien (qui l'emporte très tôt dans les vignettes révolutionnaires sur celle d'Hercule avec sa massue) et c'est « l'apogée de la marianolâtrie » lors du Premier Centenaire de la Révolution française. Et, pourtant, les premières Républiques n'accorderont pas aux femmes l'attribut essentiel de la citoyenneté qu'est le droit de suffrage.

Si la revendication du droit de vote n'apparaît ni dans la cinquantaine de journaux révolutionnaires ni dans autant de registres de sociétés politiques que j'ai pu dépouiller dans les six départements issus du Maine et de la basse Normandie, en revanche la question de leur participation à la vie démocratique de la cité dans le club a été posée. Car le club révolutionnaire est non seulement un lieu de sociabilité mais encore et, surtout sous la République démocratique, un rouage essentiel du pouvoir local. Avant que le gouvernement représentatif ne soit établi en France, sans instance démocratique de contrôle autre que le verdict des urnes, le club ou la société populaire a été le lieu de légitimité politique pour les élus ou agents locaux et nationaux. C'est la raison pour laquelle j'ai choisi de privilégier, parmi les formes d'insertion des femmes dans la vie politique locale, l'étude de la participation des Mancelles et Normandes au mouvement associatif révolutionnaire. De la « dame citoyenne » ou de la « fille citoyenne », à peine émancipée de la sphère privée, à la militante sectionnaire ou clubiste, qui occupe une place dans la sphère publique, c'est un parcours chronologique que je vous propose dans le jacobinisme provincial de l'Ouest de la France.

Au point de départ, une différenciation des rôles féminin et masculin. La sociabilité institutionnalisée d'Ancien Régime ne mélange que très peu les genres. « Le commerce familial entre les sexes », dont parle Mona Ozouf à propos des salons aristocratiques de la capitale, est loin de caractériser la vogue associative qui, dans les décennies prérévolutionnaires, fait multiplier les loges maçonniques, les sociétés littéraires et les cercles de loisir dans la France de l'Ouest. Ces réunions d'hommes sont très exceptionnellement des réunions mixtes. On peut citer le cas de cette société de musique qui, avant la construction de la salle de spectacle au Mans en 1775, a favorisé la rencontre des hommes et des femmes de la bonne société mancelle, sous l'égide d'un négociant anobli ; composée de professionnels rétribués et d'amateurs, cette société se réunissait à partir de 1767, deux fois par semaine, dans une salle louée par les soixante sociétaires. Un des traits distinctifs de ce « modèle de vie collective » que M. Agulhon voit s'épanouir dans la civilisation bourgeoise du XIX^e siècle et qui naît au tournant des années 1750 dans les villes de l'Ouest est, bel et bien, sa masculinité : le cercle, appelé « société littéraire » en Normandie ou « jardin » dans le Maine, est un huis-clos dont la femme est exclue. Hors de Versailles ou de Paris, la société de cour ne donne pas le ton aux sociétés des notables provinciaux qui vont être balayées par la révolution populaire.

Le mouvement révolutionnaire mobilise les femmes non seulement dans les manifestations frumentaires mais aussi dans les fédérations patriotiques. Ainsi, à défaut de pouvoir manier les armes, la jeunesse féminine de Breteuil dans l'Eure forme une « Agrégation de filles citoyennes » en août 1790. Dans ce chef-lieu de canton de moins de 2000 habitants, les filles

du bourg parfois mineures, qui ont obtenu le consentement de leurs parents ou tuteurs, jurent de maintenir la constitution et de pratiquer toutes les vertus - tant civiques (amour des lois, respect des magistrats) que privées (bonnes mœurs, esprit de concorde). Autorisée par la municipalité patriote et ouverte aux filles du canton et même aux étrangères, l'association revendique un rang dans les cérémonies publiques et les filles « égales en droits et sœurs d'esprit et de cœur » forment un cortège derrière leur drapeau blanc. Cette bannière virginale permet d'accompagner à l'église les sœurs qui se marieront : la célébration de ce rite de passage apparente beaucoup cette association, dotée d'une présidente et d'une trésorière, aux confréries particulièrement répandues dans cette région.

Toutefois, dès la naissance des sociétés des Amis de la Constitution, des revendications féministes se font entendre pour plaider l'inscription des femmes dans ces sociétés patriotiques. C'est le cas, par exemple, à Vire, chef-lieu de district dans le Calvados, dès le mois de juillet 1790. A nouveau, en juin 1792, lorsqu'il fut question dans ce club de demander aux veuves un peu fortunées de monter ou de faire monter la garde comme les autres citoyens, les femmes, présentes dans les tribunes, rétorquèrent qu'elles monteraient la garde le jour où elles seront admises dans la société. Mais à Vire, comme dans la très grande majorité des clubs, elles n'ont pu s'honorer du titre de membres.

La représentation politique de la femme pour le sociétaire est, d'abord, celle de l'épouse qui doit soutenir le patriote et donner une bonne éducation à ses enfants. L'instruction civique vaut pour les filles comme pour les garçons : le concours de récitation de l'acte constitutionnel, organisé par le club du Mans en septembre 1791, accorde les mêmes prix aux citoyens de moins de 15 ans et aux citoyennes de moins de 13 ans, à savoir *Le Contrat Social* de Rousseau et *Les Devoirs du Citoyen* de Mably. La volonté politique d'instruction généralisée a très vite modifié la conception de la nouvelle association : la question de la publicité des séances ou, du moins celle des séances dominicales, a été débattue dans les clubs dès leur première année de création. Le club patriotique, association privée, en organisant des lectures publiques, en communiquant les nouvelles et en assurant la propagande du nouveau régime, a opté pour une solution mixte : le club est aussi un lieu de réunion, ouvert au public et donc, potentiellement, aux femmes.

C'est au cours de la grande campagne idéologique pour défendre la constitution civile du clergé que la participation féminine est, en tant que telle, mentionnée dans les délibérations clubistes. C'est le club de Brest qui communique à ses correspondants le serment prêté par « les dames citoyennes », le 24 avril 1791, de « ne reconnaître pour parents, amis et époux que les partisans de la Sainte Constitution » ; c'est celui de Metz qui annonce qu'elles ont

juré d'« être fidèles à la Nation, à la Loi et à leurs devoirs de mère, épouse et fille ; de défendre la Constitution libre, décrétée par l'Assemblée nationale ; d'élever leurs enfants dans l'esprit de celle-ci, dans l'amour de la liberté et le respect des lois ; de s'opposer à ce qu'il ne soit jamais porté atteinte à la Liberté ni fait d'insulte à la Patrie et de mourir plutôt que cesser d'être libres » ; au club du Mans, en décembre 1791, on décide de « disposer dans les tribunes des places propres à recevoir les dames qui font l'honneur d'assister à leurs séances ».

Mère et épouse, l'image de « la dame » est toute imprégnée de celle de la Vierge qui, placée sur un piédestal, veille par sa sollicitude sans avoir la moindre prérogative. La femme sous influence des prêtres, chère à Michelet et qui va inspirer à la pensée de gauche au XIX^e siècle la crainte de donner une voix de plus au curé en accordant le droit de vote aux femmes est déjà présente dans le discours d'un citoyen de la campagne qui, en février 1792, fait état des « efforts des prêtres pour fanatiser les femmes crédules et porter le trouble dans les ménages ».

Mais les références vont changer. La première rupture se produit au printemps 1792, avec la déclaration de guerre. Pour la première fois, une députation de « citoyennes patriotes » du Mans obtient la parole au club le 20 mars pour demander « à l'exemple des femmes des Gaulois, nos ancêtres, d'aller à la guerre » et obtenir de la municipalité « autant de piques qu'il y a de ménages patriotes afin que les femmes puissent être armées ». Les « dames citoyennes » sont devenues, le 25 mars, des « héroïnes » qui reçoivent la cocarde tricolore et offrent aux clubistes le « bonnet de la liberté ». En mai, elles obtiennent de participer à la fête de la Fédération du 14 juillet en portant un drapeau en tête de leur cortège et en prêtant le serment civique. L'exemple des Mancelles, aussitôt connu, est imité à Laval dans le chef-lieu du département voisin. La mobilisation patriotique débouche sur l'engagement militaire lors de la levée en masse de mars 1793. Dans le district de Saint-Calais, il y eut trois femmes-soldats. L'une d'elles, Marie Savonneau, la trentaine, cardeuse de laine et « républicaine volontaire » protesta contre le décret d'exclusion des femmes de l'armée, pris un mois plus tard, en dénonçant « le joug humiliant de la servitude » dans une lettre écrite au général Custine. Après une blessure et 21 mois de service, elle rentra à St-Calais et reprit son métier ; vêtue en costume masculin, elle était surnommée « la femme à la pipe » car elle fumait, dit-on, comme un sapeur en racontant ses campagnes militaires.

La seconde étape dans la reconnaissance politique des femmes a été consécutive aux grandes lois émancipatrices de septembre 1792 et à l'abolition de la distinction entre citoyens actifs et passifs. Peu de temps après la proclamation de la République, une société des Citoyennes Républicaines voit le jour à Mortain, dans la Manche, sur laquelle on ne sait malheureusement que la date

de sa création en octobre 1792. De manière plus générale, la démocratisation des clubs avec l'entrée des ci-devant citoyens passifs dans l'enceinte réservée aux sociétaires s'accompagne d'une modification dans la composition des tribunes. Désormais, et plus encore en l'an II où les sociétés populaires se multiplient alors dans l'Ouest, l'assemblée réunie dans les clubs républicains est une assemblée mixte, confrontée aux problèmes que pose la présence envahissante et bruyante des femmes, accompagnées de leurs enfants dans les tribunes.

C'est sous la pression des circonstances qu'une brèche s'ouvre dans la reconnaissance politique des femmes. Lorsque la République est menacée au cours de l'été 1793 et que les forces républicaines sont divisées entre progirondins et pro-montagnards, les sociétés montagnardes sont à l'avant-garde. Au Mans, le brillant discours d'une citoyenne sur Marat, l'Ami du Peuple assassiné, lu à la tribune par un sociétaire dans la séance du 21 juillet 1793, décide aussitôt la société des Amis de la République à la recevoir au nombre de ses membres et « toutes les femmes dont l'énergie, les lumières et le civisme pourront être utiles à la patrie » pour « enfin bannir ce reste d'inégalité et d'injustice, qui fait que les hommes se regardent tellement supérieurs aux femmes qu'ils cherchent à les réduire à une nullité absolue ». L'absence des délibérations suivantes empêche de savoir le rôle exact joué par les adhérentes dans le club manceau, véritable baston montagnard en 1793 entre la Vendée et le Calvados fédéraliste. Rôle non négligeable, en tout cas, puisque les sources de la répression politique du mouvement sans-culotte au printemps de l'an II nous livrent des renseignements précieux sur le rôle de ces militantes dans leur quartier, dans leur section et dans la société populaire.

La participation effective des femmes à la vie de la cité ne se limite pas à la période où le mouvement populaire et démocratique des sans-culottes exerce une réelle pression sur le pouvoir politique, avec le soutien des Cordeliers. Des sociétés populaires mixtes vont naître ou se prolonger après la fermeture du club parisien des Citoyennes révolutionnaires.

La société de Valognes dans la Manche est réorganisée après le fédéralisme sous l'égide du conventionnel jacobin et montagnard Le Carpentier, membre fondateur. La publicité, désormais officielle des séances, implique ici l'intégration des spectateurs des tribunes, indépendamment de leurs possibilités financières et de leur sexe. Le 22 septembre 1793, 25 « Montagnardes » se font aussitôt inscrire ; une semaine plus tard, une présidente élue est adjointe au président de la société et, dès lors jusqu'en pluviôse an II au moins, les citoyennes participent aux travaux de la société. On doit souligner, toutefois, qu'elles assurent des tâches spécifiques. Par exemple, le 20 brumaire, il est décidé que les femmes prépareront la charpie et les bandages pour l'armée républicaine au dessus du local pendant que les hommes discuteront poli-

tique. Sans y voir malice, les adhérentes se mobilisent pour faire la publicité chacune dans leur quartier et convaincre même des ci-devant religieuses à œuvrer pour la patrie, à la grande satisfaction du club. Sans être exclues du lieu de parole ni confinées dans des travaux manuels, les femmes de Valognes, minoritaires dans la société populaire (13% des effectifs), ont surtout rempli des tâches caritatives.

La société des Bons Républicains et des Francs Sans-Culottes d'Ecouis dans l'Eure, fondée le 30 août 1793, admit à titre individuel des citoyennes à partir au moins de nivôse an II, le mois où elle demanda son affiliation aux Jacobins et, plus rare, aux Cordeliers. Cette société de « frères et amis » qui accorde une voix délibérative aux « sœurs, membres de la société » a un recrutement plus populaire que celle des Amis de la Constitution dont elle conteste l'orientation politique. La présence d'un bataillon de l'armée révolutionnaire à Ecouis lui fait adopter des motions radicales contre « les gros propriétaires et les riches égoïstes de notre canton où l'aristocratie fermière et marchande est tout ce que nous avons de plus à combattre » (10 ventôse). La lutte des classes, mise à l'ordre du jour dans l'hiver 1794, implique une nouvelle représentation des femmes. Toutefois, celles-ci sont rarement définies socio-professionnellement mais davantage comme les « femmes de sans-culottes » et lorsqu'elles déposent la motion de planter un arbre de la fraternité, un des leaders du club propose que ce soit un charme. Lorsque la société établit la liste de ses membres en germinal an II, elle indique le nombre de 114 sans-culottes, en précisant « sans y comprendre les femmes recues et dont plus de 50 citoyennes d'Ecouis font partie ». Après le drame de germinal, la tentative de réunion des deux clubs et la résurgence de « la société sans-culottière », il n'est plus question des femmes dans le registre de délibérations qui s'interrompt le mois suivant.

Dans la Mayenne, un des départements les plus pauvres en sociétés populaires, un modeste chef-lieu de district a également accordé aux femmes le droit d'être membres du club. C'est le 26 germinal an II que la société populaire d'Evron, effectuant son épuration, décide l'admission conjointe des citoyennes et des enfants, âgés tout de même de 12 ans, en leur réservant une enceinte spécifique. La volonté politique d'ouverture se conjugue ici avec le poids des mentalités traditionnelles : le statut inférieur des femmes, identifiées juridiquement aux enfants, et la bienséance de la séparation des sexes dans le local du club. Admises collectivement, comme des membres affiliés, et non individuellement, comme des égales en droit, les 25 républicaines d'Evron obtiennent le 30 germinal de déposer leur motion une fois par mois.

En conclusion, que peut-on retenir de la place des femmes dans la vie associative locale ?

D'abord, que les clubs mixtes font figure d'exception dans le mouvement révolutionnaire associatif. Ensuite, que tous datent de l'époque où les montagnards dirigent la Convention. Enfin, que les femmes ont été intégrées dans le club à la suite des citoyens pauvres qui étaient dépourvus du droit de vote sous la monarchie constitutionnelle.

Le rétablissement du suffrage censitaire sous la République directoriale implique, tout autant que l'interdiction de l'activité publique des clubs après Thermidor et les journées de prairial an III, la rélégalisation des ouvriers et des femmes dans la sphère privée. Le discrédit jeté sur la réunion politique publique et sur l'association politique n'empêche pas la résurgence des clubs républicains, sous le nom de cercles constitutionnels, même s'ils ne parviennent pas à obtenir leur reconnaissance juridique. L'activité des néojacobins en l'an VI et en l'an VII, est intimement liée au fonctionnement du régime représentatif, c'est-à-dire à la compétition électorale. L'absence d'électorat féminin et populaire n'empêche pas pour autant la propagande républicaine et démocratique de se déployer sur la place publique et de mentionner la présence des femmes aux réunions, aux fêtes et aux banquets organisés par exemple par le Cercle ambulante dans la Sarthe jusqu'à son interdiction par le Directoire exécutif, un mois avant les élections de germinal an VI. C'est dire la persistance de l'idéologie profondément intégratrice des Jacobins, soucieux d'accorder aux femmes une instruction civique et politique et de les soustraire à l'influence des prêtres réfractaires ou catholiques et romains. L'échec de cette acculturation féminine et les limites de la pensée révolutionnaire, en matière d'égalité des droits, s'inscrivent dans l'impossibilité de faire table rase du passé dans un pays catholique où seule Marianne sur son socle a pu concurrencer la Vierge, et encore seulement dans des lieux librepenseurs de l'Ouest.

INTERVENTION DE DOMINIQUE GODINEAU (résumé)

Dominique Godineau fait d'abord observer que les études menées au cours de cette journée font ressortir qu'il n'y a pas que la capitale ou même les grandes villes qui connaissent une action féminine révolutionnaire, contrairement à ce qui est parfois avancé. Il est évident maintenant que, même en province, les femmes ne sont pas muettes et absentes de la scène politique ; de plus l'existence de clubs de femmes dans des petites villes prouve qu'on ne peut restreindre leur engagement à quelques villes importantes. Les travaux en cours montrent que, finalement, malgré une spécificité indéniable, Paris n'est pas un cas exceptionnel en ce qui concerne les activités politiques des femmes.